

L'ABEILLE QUÉBÉCOISE
JOURNAL DU MATIN

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef

PRINX DE L'ABONNEMENT
EDITION QUÉBÉCOISE
\$3 00
EDITION HÉBÉDOMADAIRE
\$1 50

TARIF DES ANNON
Première insertion...
Autres insertions...
Tous les autres...
Toutes lettres, etc., concernant l'administration...

BELLEAU & CIE, administrateurs
QUEBEC, 2 AVRIL 1888.

LE CONSEIL LÉGISLATIF

Les journaux de l'opposition provinciale affectent une grande inquiétude par ce qu'ils annoncent au sujet de la Nouvelle-Ecosse, le Conseil législatif s'est prononcé contre les résolutions de la conférence interprovinciale et par là même contre sa propre déchéance.

Le Canadien, entre autres, nous signale ce double fait avec une gravité comique, donnant clairement à entendre que l'exemple pourrait bien être suivi par le Conseil législatif de cette province. Suivant nous, nos adversaires s'aventurent un peu loin en se flattant d'avoir la majorité au Conseil législatif. Au reste, quand même le gouvernement n'y aurait pas une majorité absolue de partisans, il nous semble que la Chambre Haute y regarderait à deux fois avant de se jeter sur un pied d'hostilité à l'égard du ministère. Nous ne voyons pas ce qu'elle pourrait gagner à causer des contrariétés au chef du cabinet, qui après tout a fait preuve d'excellentes dispositions à son égard. Quelles que soient, en effet, les déclarations passées de l'hon. M. Mercier sur la question, on ne saurait oublier qu'à la dernière session il a formellement déclaré qu'il ne se croyait pas justifiable de demander maintenant l'abolition du Conseil parce que le peuple n'en avait pas manifesté le désir. Il disait alors :

"Il (le chef de l'opposition) voudrait savoir si le gouvernement est un gouvernement libéral et si je suis toujours d'opinion qu'il faut abolir le Conseil. En premier lieu, le gouvernement n'est pas un gouvernement libéral, mais national, et je suis ici comme chef du parti national. Je représente les idées de la majorité de mes compatriotes, les idées de ceux qui veulent un changement pour le mieux. On a voulu en finir avec les choses du passé et c'est cette pensée féconde qui a donné naissance au mouvement qui a fait arriver au pouvoir un gouvernement national, c'est-à-dire un gouvernement comprenant dans son sein toutes les classes, toutes les nationalités et toutes les nobles aspirations du peuple. Quant à la seconde question, je lui dirai carrément que je ne proposerai pas, à cette session, l'abolition du Conseil législatif. J'ai quelque chose de plus pressé à faire dans le moment. J'ajouterai que j'en veux si peu au Conseil législatif qu'il y place, autant que possible, mes meilleurs amis." (Débats de la législature, 1887, p. 89.)

L'hon. M. Mercier n'a pas changé d'idée depuis la dernière session. Il est toujours à la tête d'un gouvernement et d'un parti national dont les concessions mutuelles et honorables assurent entre autres choses une prolongation d'existence au Conseil législatif. La conférence interprovinciale, composée des membres du gouvernement national et des délégués des cabinets des différentes provinces, a, il est vrai, adopté dans l'intervalle une résolution contre l'utilité d'une seconde chambre dans les législatures; mais on remarquera que, fidèle à sa promesse de la dernière session, de ne rien faire sans l'assentiment manifesté du peuple, l'hon. M. Mercier a fait stipuler expressément que la majorité absolue des représentants du peuple ne suffirait pas pour décréter la suppression de la chambre haute, mais qu'il faudrait rigoureusement les deux tiers de l'assemblée législative, c'est-à-dire l'expression énergique de l'opinion publique. Voici au reste le texte de cette résolution :

12 Que dans deux des provinces du Canada il n'y a pas de Chambre Haute; que dans cinq des provinces il y a une Chambre Haute; que dans une de ces provinces les membres du Conseil législatif sont élus et élus pour un temps limité; que dans les quatre autres provinces les Conseils législatifs sont nommés par le lieutenant-gouverneur et le conseil; que l'expérience faite depuis la conformation démontre que, avec le gouvernement responsable et les sauvegardes établies par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, une deuxième Chambre provinciale n'est pas nécessaire et que dans toutes les provinces la dépense occasionnée par cette Chambre peut être avantageusement évitée; qu'en vertu de l'acte de confédération, une législature provinciale a le pouvoir d'amender la constitution de la province et que ce pouvoir comprend l'abolition du Conseil législatif ou le changement du système suivi pour le composer, mais que cette disposition n'a pu permettre d'opérer l'abolition du Conseil dans quelques-unes des provinces, où il y a raison de croire que l'opinion publique est favorable à ce changement; que l'acte de confédération devrait être amendé de manière à permettre à ce que, sur une demande de l'assemblée législative, composée des représentants élus du peuple, la Majesté la Reine pourrait, par proclamation, abolir le Conseil législatif ou le changer sa constitution, pourvu que cette adresse fut adoptée par les deux tiers des membres de l'assemblée législative."

Ce n'est pas là, assurément, une marche d'hostilité, c'est, au contraire, un acte d'excellentes dispositions de la

du gouvernement national à l'égard du Conseil législatif de la province de Québec, que de mettre pour première condition essentielle à l'abolition l'unanimité des deux tiers de la Chambre Basse. C'est un acte dont les membres du Conseil, quels que soient leur passé et leurs préférences politiques, devraient tenir compte au chef du gouvernement national.

Non seulement le gouvernement fédé-

ACTUALITES

On se rappelle avec quel acharnement la presse bieu a affiché pendant des semaines et des semaines le nom de M. Purcell, député libéral de Glengarry aux Communes, à la suite du singulier jugement prononcé par le juge Hoze.

Une nouvelle crise ministérielle vient d'éclater en France. Le cabinet Tirard a été démis par un vote de la chambre des députés en faveur de la révision de la constitution.

Le président Carnot a accepté la démission des ministres, qui resteront cependant aux affaires jusqu'à ce que leurs successeurs aient été choisis. On parle de M. Floquet comme futur premier ministre.

Cette nouvelle crise a été provoquée par les amis du général Boulanger et est considérée comme un premier triomphe pour celui-ci qui va immédiatement se mettre à la tête d'une vigoureuse campagne. On prête au général un mot énergique qui explique à lui seul toute la fureur des attaques dirigées contre lui : il aurait déclaré qu'il fallait de toute nécessité épurer la chambre des députés.

Mgr l'archevêque Lynch, de Toronto, vient de prendre une décision énergique qui, non seulement déconcerte les détracteurs de la religion catholique et leur ferme la bouche, mais aussi crée dans le public protestant d'Ontario un retour d'opinion en faveur des catholiques.

Depuis un certain temps, un "clergyman" évangéliste, le révérend Fulton, ne cessait de déblâter contre nos concitoyens de femmes, qui d'après lui sont de vraies prisons où les jeunes personnes sont retenues contre leur gré. M. Fulton se faisait fort d'arracher à plus d'une religieuse de Toronto un aveu de cette nature et de leur faire dire qu'elles s'évaderaient volontiers si elles n'étaient pas retenues par des vœux épouvantables.

Mgr Lynch prend le Dr Fulton au mot; il écrit au maire Clarke, qui est lui-même un oragiste bien connu, et lui demande de prendre avec lui les échevins de son choix, fassent-ils les pires ennemis de la religion catholique, et de faire la visite des couvents de Toronto. Les portes de ces communautés leur seront ouvertes et ils auront toute liberté d'interroger les religieuses en présence de leur accusateur lui-même afin de vérifier, s'il est possible, la véracité des attaques formulées par celui-ci.

Ce défi ne sera probablement pas accepté, mais dans tous les cas, il fera éclater au grand jour la mauvaise foi des colonisateurs qui, dans Ontario, ne cessent, du haut du "pulpit", de provoquer le fanatisme de leurs fidèles contre les catholiques. Déjà l'attitude énergique de Mgr Lynch a mis du son côté l'opinion des protestants bien pensants.

Une dépêche de Londres annonce maintenant que le mode adopté par le gouvernement fédéral pour garder de nouveau le Pacifique consistera à garantir les débiteurs de cette compagnie à concurrence de quatorze millions de dollars.

Sous les apparences d'une garantie de bons, ce sera de fait un nouveau cadeau de \$14,000,000.

Encore autant à ajouter aux \$227,000,000 de dette nette qui obèrent le Dominion.

Voici, autant qu'il est possible de le savoir, l'exacte situation des négociations pendantes entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba.

MM. Greenway et Martin sont revenus à Ottawa à la demande pressante du premier ministre, qui a reculé devant la perspective d'une révolte provoquée par ses propres dénis de justice. Les ministres manitobains n'ont fait aucune concession, ils ont simplement réitéré leur demande d'abolition du monopole, sans se préoccuper des moyens que le gouvernement fédéral aurait à prendre pour cela. Celui-ci a fini par se soumettre, et si le Manitoba obtient ses droits, il le devra à l'énergie de ses gouvernants, qui sont venus à Ottawa mettre le marché en mains aux autorités fédérales.

Le point important pour la province des prairies, c'est qu'elle se débarrasse du monopole, et ses délégués vont s'en retourner à Winnipeg avec la promesse écrite de la main de sir John.

ral ne charge de la dette du havre de Montréal et de l'intérêt à venir, non seulement il s'engage par là même à prendre à sa charge les nouveaux frais de creusement, mais encore il s'engage à rembourser à la commission du havre de Montréal une somme additionnelle de \$800,000 d'intérêts qu'elle a payé jusqu'ici sur sa dette, montrant ainsi que l'entreprise pour laquelle cette dette a été contractée est à ses yeux d'intérêt général et que la commission n'en aurait jamais dû payer un sou.

Il est tout bonnement ridicule de donner à entendre que c'est l'ultimatum des jeunes conservateurs de Montréal qui a forcé la main au gouvernement fédéral dans l'affaire du dégrèvement de la dette de la commission du havre de Montréal.

Il est évident que c'est plutôt sur l'insistance des ministres eux-mêmes que les jeunes conservateurs ont agi. A qui fera-t-on croire que ceux-ci n'ont eu qu'à parler pour forcer le gouvernement à mettre à la charge du pays une nouvelle dette de plus de deux millions? L'affaire était décidée depuis longtemps, et l'on a fait faire cette démarche aux jeunes pour leur donner un peu d'importance, voilà tout.

Da Moniteur Acadien, journal conservateur :

"Les conservateurs semblent croire que la chute du gouvernement Mercier n'est qu'une question de quelques semaines, mais à notre avis M. Mercier gardera les rênes du pouvoir jusqu'aux prochaines élections générales au moins. Il est habile, énergique, fécond en moyens et en ressources, et il possède un puissant magnétisme dans ses facultés supérieures."

Hier, premier avril, était l'anniversaire de naissance du baron Othon de Bismark, aujourd'hui prince de Bismark et chancelier d'Allemagne. Bismark est né en 1814. Il a donc 74 ans révolus.

Quarante-quatre discours ont été prononcés jusqu'ici sur la motion de sir Richard Cartwright aux Communes en faveur de la réciprocité, et voici les noms des orateurs :

Sir Richard Cartwright, l'hon. Thomas White, M. Davies, l'hon. George E. Foster, MM. McMillan (Huron), Porter, Desautel, Chalton, Davin, Lavergne, McNeil, Jones, (Hilifax), Tupper (Picton), Rinfret, Giguault, Macdonald (Huron), Brown, Chouquette, Wood (West Moreland), Barron, Curran, Welsh, Cockburn, Mills (Annapolis) Ellis, Baird, Moncrieff, Skinner, Borden, Sproule, Laurie, Kenny, Beausoleil, Dupont, Paterson (Brant), Rykert, Taylor, McMullen, Ferguson, (Welland), Béchard, Hudspeth, Landerkin, Hickey, McIntyre.

Nous signalons au lecteur la lettre de notre correspondant particulier de New-York. Edmond Dantes nous annonce, entre autres choses, la prochaine tournée de Gabriel Dumont au Canada pour y donner des conférences qui feront la lumière sur les points obscurs de la dernière guerre civile au Nord-Ouest.

Nous publierons à l'avenir une revue de tous les tribunaux civils de Québec, dont la collection sera précieuse pour les membres des professions légales.

On trouvera dans une autre colonne le résumé des jugements prononcés samedi à la cour de révision.

L'hon. sénateur Pelletier a donné avis de la motion suivante :

"Qu'il demandera au gouvernement si la France a invité le Canada à prendre part à l'exposition universelle qui se tiendra à Paris en 1889. Si l'invitation a été faite, au gouvernement, l'a-t-elle acceptée? S'il ne l'a pas acceptée, se propose-t-il d'aider les exposants canadiens en défrayant leurs dépenses ou une partie de leurs dépenses?"

Voici les majorités dans les townships du comté de Missisquoi pour l'élection du 27 mars dernier :

Table with 2 columns: Township Name and Majority. Includes Meigs Baker, Farnham, St Armand, Durham, Stanbridge, Clarenceville, St Thomas.

Majorité pour Meigs... 216

L'hon. M. Langelier a donné avis de la motion suivante aux Communes :

"Copie de tous les ordres en conseil, correspondances, papiers et documents se rapportant à la démission d'Antoine Audet, écrivain, comme maître de poste de Stuckly-Nord, et à la nomination de son successeur."

On sait que ce M. Audet, qui n'est autre que le député de Shefford aux Communes, a contre lui une action de \$200 pour chaque jour qu'il est resté maître de poste après avoir été élu, et ce, en violation de l'acte relatif à l'indépendance des membres du Parlement.

De la Presse : Les dernières nouvelles, d'après le Globe, sont que le gouvernement fédéral garantira au Pacifique l'intérêt de 4 p. c. sur \$14,000,000. D'autres disent \$15,000,000, chiffre plus rond, auquel nous nous arrêtons.

Il va sans dire que ce joli pot-de-vent sera accordé, non pour racheter le monopole qui n'existe pas dans Manitoba, mais pour aider à notre grande ligne nationale de chemin de fer.

bien sa part des intérêts sur \$15,000,000, n'est-ce pas?"

Les journaux bleus qui prétendent que le Canada est incapable de faire concurrence aux Etats-Unis pour les produits manufacturés seront bien étonnés de lire la dépêche qui suit publiée par la Gazette de Montréal :

Buffalo, 26 mars.—La décision suivante du département du Trésor intéressera bien des gens des deux côtés de la ligne. Elle est adressée au receveur de ce port.

"Monsieur.—On m'a informé que bien des personnes vivant sur la frontière canadienne, vont au Canada pour acheter des vêtements et autres articles soumis aux droits, et à leur retour aux Etats-Unis prétendent obtenir l'exemption de droits aux termes du règlement du 29 avril 1884. Vous êtes prévenu que ces personnes ne sont pas couvertes par le règlement en question et que dans ces cas, les droits doivent être exigés. S'il y a tromperie ou fraude, les objets peuvent être saisis et la personne qui en est porteur peut être arrêtée. La punition est une amende de \$50 à \$500 ou un emprisonnement de 3 ans."

Si les Américains viennent acheter nos étoffes et nos confections et risquent de se faire punir pour les introduire aux Etats-Unis, il y a tout lieu de supposer que si les droits étaient abolis, nos confections feraient une rude concurrence à celles des Etats-Unis.

Cinquante aspirants ont reçu samedi leurs degrés de docteur en médecine au collège McGill, à Montréal.

La succession de feu l'hon. sénateur Rolland est évaluée à plus d'un demi-million.

Les héritiers de feu M. L. A. Sénécal ont renoncé à sa succession, et les créanciers se réunissent aujourd'hui à Montréal pour nommer un curateur.

On n'attache dans la Nouvelle-Ecosse, aucune valeur au vote donné par une faible majorité du Conseil législatif contre les résolutions interprovinciales, et il en est de même au Nouveau Brunswick.

Dans l'un et l'autre cas, ce sont de simples représailles de la part de la chambre haute, pour se venger des cabinets Blair et Fielding qui ont entrepris de débarrasser leurs provinces du Conseil législatif.

L'opinion est à peu près unanime chez les conservateurs comme chez les libéraux des provinces maritimes, en faveur de l'abolition du Conseil. Qu'il suffise de rappeler qu'à la Nouvelle-Ecosse, c'est sous les auspices du cabinet Holmes, dont faisait partie l'hon. M. Thompson, aujourd'hui ministre de la Justice à Ottawa, que l'abolition a été votée pour la première fois, et que le cabinet Fielding ne fait que continuer cette œuvre. L'hon. M. Thompson a lui-même déclaré à la chambre, dans le temps, que les conseillers nommés par le gouvernement Holmes ne l'avaient été qu'à condition de s'engager par écrit à voter l'abolition de leur chambre quand ils seraient en majorité. Depuis cette époque, le cabinet Fielding a aussi fait quelques nominations au Conseil aux mêmes conditions. Or, quelques-uns de ces conseillers ont manqué à leur parole d'honneur; sans cela, il y aurait eu bonne majorité au Conseil non-seulement en faveur de l'abolition de cette chambre, mais aussi en faveur des résolutions de la conférence interprovinciale qui n'ont été repoussées, comme nous venons de le dire, que par représailles.

La Cour de Révision a définitivement fixé le 7 avril prochain pour l'audition des plaidoiries dans la contestation d'élection de M. Johnson, député local de Mégantic.

La preuve a été faite à Inverness devant l'honorable juge Andrews, et la cause sera entendue au mérite le 7 devant les honorables juges Stuart, Casault et Andrews. On assure que la preuve est très forte et que l'élection sera certainement annulée.

Une autre motion a été faite samedi au Cour de Révision pour fixer un jour pour l'audition de la cause contre M. Dorais, député local de Nicolet, et la preuve a été faite à Nicolet par l'honorable juge Bourgeois et la cause sera probablement entendue au mérite, vers le 15 avril, devant les honorables juges Caron, Bourgeois et Andrews.

Nous apprenons la mort de M. Cléophte Cimon, ancien député, survenue samedi, à sa résidence de la Malbaie. M. Cimon est mort à un âge avancé après une vie laborieuse, entouré de ses siens et aussi des secours de la religion catholique. Ses funérailles auront lieu mardi prochain.

LE BANQUET DU CLUB NATIONAL

De la Patrie :

"Tout fait présager un immense succès. Les billets s'écoulaient avec une rapidité étonnante. Tout le monde a hâte de venir entendre M. Mercier sur la situation politique. C'est la première fois que M. Mercier adressera la parole depuis son départ pour l'Europe. Le secrétaire du club vient de recevoir des lettres de sir Richard Cartwright, les hon. F. Langelier, Gillman, Pacaud, La. Archambault et Duhamel, etc., annonçant qu'ils se feront un devoir d'assister à cette manifestation de la jeunesse nationale dans notre district.

Déjà près de 500 billets sont distribués et il n'en reste qu'un certain nombre. Les dames seront admises au banquet à l'heure où commencent les discours.

DERNIERES DEPECHEES

ECHOS DE LA CAPITALE

Succes de l'hon. M. Greenway

Promesse formelle de sir John d'abolir le veto et le monopole

Ottawa, 31 mars.—Les hon. MM. Greenway et Martin s'en retournent dans leur province contents du résultat de leurs négociations. Ils sont partis hier soir et emportent avec eux une lettre de sir John dont la substance est ceci : L'acte de la Vallée de la Rivière Rouge qui sera adopté par la chambre manitobaine ne sera pas désavoué par le pouvoir fédéral; en outre, on soumettra au parlement du Dominion un bill pour abolir les droits de monopole du Païtche.

Pendant il va sans dire, comme ces droits sont indéfinissables, que le Pacifique ne s'en désolera pas sans se récrier pour avoir une grosse indemnité.

On ne connaît pas encore exactement le montant de cette indemnité.

L'hon. M. Greenway m'a dit lui-même qu'il ne savait pas quel en sera le chiffre.

Sir John a tenu les ministres manitobains complètement ignorants là-dessus, et même, dit-on, les a laissés sous une fausse impression.

Dans les corridors de la chambre on chuchote toutes sortes de commentaires sur l'accueil et les agissements de Sir John à leur égard; et plusieurs députés torés ne se gênent pas de formuler en termes assez aigres leur mécontentement au sujet des millions dont on veut encore doter le Pacifique.

Nominations

Les sauvages du Nord-Ouest

Ottawa, 31 mars.—M. Alfred Pinsonnault, de St Jean, Québec, a été nommé maître du havre de ce village.

Hier, les bruits couraient au Parlement qu'un soulèvement des sauvages était imminent au Nord-Ouest.

M. Hercher, commissaire de la police à cheval, actuellement à Ottawa, a télégraphié immédiatement aux différents postes indiens du Nord-Ouest et a reçu la réponse que rien dans tous les territoires ne présageait des troubles; les sauvages paraissent au contraire avoir des dispositions tout-à-fait pacifiques.

Ce calme n'est peut-être qu'apparent.

Un ouragan à Brest

Paris, 31 mars.—Un ouragan d'une violence exceptionnelle sévit à Brest. Les dommages sont importants. Les navires ne peuvent plus ni entrer ni sortir du port.

L'ex ministre Tirard

Londres, 31 mars.—La chute du gouvernement français sur une question aussi vitale que la révision de la constitution jette la France dans une crise plus sérieuse peut-être que celle qui a été amenée par la retraite du président Grévy.

Ce n'est pas chose facile non plus aujourd'hui que de former un ministère en France, quand la députation est morcelée en tant de factions plus ou moins extrêmes.

Actuellement il n'y a pas moins de dix sept partis politiques en chambre. Rien que les royalistes sont divisés en cinq groupes bien tranchés d'opinion. Et les bonapartistes, bien que moins nombreux, sont divisés en trois groupes.

Cette crise grandit tous les jours la popularité du général Boulanger.

Cependant il est difficile de prévoir les chances de succès de son élection au Nord.

NOUVELLES DU MANITOBA

Le chemin de fer la Rivière Rouge

Winnipeg, 1 avril.—Une dépêche de Bismarck mande que George Matheson, une des victimes de la rixe sanglante dont je vous ai parlé dans ma dépêche de vendredi, est mort cet après-midi. Son frère est dans un état critique.

Le Sénat dit que l'abolition du monopole nécessite quelques légers changements dans la législation qui sera soumise à la chambre en cette session.

On dit que le gouvernement se s'entend avec une compagnie quelconque pour parachever le chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge.

Le gouvernement se propose d'inaugurer une politique vigoureuse de colonisation. A ce propos, il est actuellement question de mettre sous le contrôle du gouvernement différentes étendues de terrains appartenant au C. P. R. et au Manitoba & N. W. R., à la compagnie de la Baie d'Hudson et d'autres compagnies, pour y favoriser la colonisation.

On annonçait à la législature le bill de redistribution et plusieurs amendements importants de l'acte municipal.

La semaine dernière douze cents immigrants bona fide sont arrivés ici pour s'établir dans le Manitoba. Un grand nombre d'autres ont passé outre et s'en vont au Nord-Ouest.

A une réunion, samedi, l'hon. M. Jones a dit que tous les ponts sur le chemin de fer de la Rivière Rouge sont construits dans six semaines.

NOUVELLES DE MONTREAL

La contestation d'élection de Laval

Les héritiers de feu le sénateur Sénécal

Montréal, 31 mars.—La Cour Supérieure rendra jugement samedi prochain dans la contestation de l'élection de Laval.

Cette élection sera certainement annulée.

Les héritiers de feu le sénateur Sénécal ayant renoncé à sa succession, les créanciers ont convoqué une assemblée pour lundi afin de nommer un curateur.

On craint que toute cette affaire tourne mal.

Le scandale de Joliette

Les agents de la colonisation

Montréal, 31 mars.—On a souvent parlés ces jours derniers d'une affaire scandaleuse qui se déroulera probablement devant les tribunaux. On prétend aussi que certain personnage politique est gravement compromis dans cette affaire.

Voici les faits. En 1886, le gouvernement Ross-Tailon vota certains octrois pour les chemins de colonisation dans le comté de Joliette.

En octobre de la même année, un rapport fut fait au gouvernement sous forme de rôle de paie. Ce rapport indiquait : 1o Qu'un chemin avait été fait de Ramsay à Brandon, près de St Félix de Valois; 2o que la travail avait été fait du 1er octobre 1886 au 21 octobre 1886; 3o que quinze personnes avaient fait les travaux en question; 4o que MM. Tessier et Crépeau avaient été témoins du paiement de ces personnes, et qu'une déclaration à cet effet avait été faite devant M. Tallier, juge de paix.

Il est maintenant en preuve : 1o que le chemin en question de Ramsay à Brandon n'a jamais été fait; 2o que la date du commencement et de la fin des travaux est toute imaginaire; 3o qu'aucune des quinze personnes dont les noms apparaissent sur le rôle de paie, n'ont jamais travaillé au chemin en question et n'ont jamais reçu un sou; 4o que MM. Tessier et Crépeau avouent maintenant que les quinze personnes en question n'ont jamais signé devant eux et qu'ils n'ont pas fait de déclaration solennelle devant le juge de paix Tallier.

Voilà qui est bien clair.

La somme de \$305,000 a été payée au gouvernement Ross-Tailon pour un travail imaginaire, et sur la foi d'un rapport où le rôle de paie contenant les signatures d'individus censés y avoir pris part.

Qui a forgé ces signatures? Qui a empoché les \$305,000? C'est ce que l'enquête nous dira.

Fahey

La dernière scène. Son arrivée au pénitencier

Montréal, 31 mars.—Fahey est parti de la prison jeudi après midi pour Saint-Vincent de Paul. Il a fait ses adieux à ses familiers dix minutes avant son départ.

Vers trois heures de l'après-midi, une voiture couverte avait franchi les murs de la prison, et deux femmes voilées montaient les degrés de la prison. "Mon mari!" demanda d'une voix tremblante une des deux femmes que le gardien reconnut pour la femme de Fahey. Le prisonnier arrive bientôt, et une scène touchante a lieu pendant quelques minutes. Enfin, la pauvre femme, d'une voix brisée par la douleur, l'embrasse une dernière fois, en lui disant: "Adieu, Johnnie, nous nous reverrons au-delà de la tombe!"

Le prisonnier appelle tout son courage, la console, lui parle d'espérance, de l'avenir de ses petits enfants, puis, fatigué, il tombe sur une chaise et sanglote comme un enfant. Mais sa nature vigoureuse domine ce mouvement et un dernier baiser... puis adieu.

Tous les prisonniers, les fers aux mains et aux pieds, montèrent dans une grande voiture. Après des murs, deux femmes attendaient le passage de la voiture. Elle saluèrent Fahey en pleurant.

Une foule énorme attendait leur arrivée à la gare Dathouse. Il y eut des manifestations de sympathie, mais beaucoup n'ont pas eu de pitié pour le prisonnier dans son malheur.

En arrivant à la gare, les huit prisonniers, sous la garde du gardien Kyle, du sergent Desjardins, du constable Gravel et de M. Fayette, furent introduits dans la salle aux bagages et attendirent le départ du train à cinq heures.

Dans la gare certains individus s'amusaient à faire les farces les plus ignobles sur le compte du prisonnier.

Le train partit bientôt. Fahey ne prononça pas un seul mot avant Saint-Martin. Il était le seul calme; les autres ricanaient, surtout Lemay, lié pieds et mains à Fahey.

A l'apparition des murs lugubres de Saint-Vincent: "Salut, cité de la mort," s'écria Kerr: "Non, non, pas encore de la mort," reprit Fahey en se tournant, "la vie, sans la liberté, c'est encore la vie!" Ce furent ses dernières paroles hors des murs.

Un détachement de trente gardes attendait l'arrivée des prisonniers qui franchirent les murs à 6,20 p.m. précises. Une porte en fer, puis une autre porte en fer, puis une troisième s'ouvrit et les huit prisonniers, Fahey en tête, furent dans une petite chambre où on les fouilla. Argent, tabac, lettre, etc., furent enlevés et remis au sergent Desjardins. Les prisonniers furent conduits dans les cellules des nouveaux arrivants, où ils passèrent quinze jours.

Un peu plus tard, le préfet leur lut les règlements, un médecin les examina afin de dire à quel ouvrage ils seraient (Suite à la quatrième page)

M. MATHIAS

Quand on apprit la mort de M. Mathias, ce fut, dans la petite ville de Lyre-sur-Ye, une surprise générale.

Naturellement, M. Mathias, étant mort, passait maintenant pour avoir eu de son vivant, toutes les vertus.

Du reste, en y réfléchissant de plus près, cette mort était-elle si extraordinaire? Evidemment M. Mathias avait des pressentiments.

Prodromes d'un accident cérébral! disait-on un air entendu le docteur Labarre, qui avait conclu à une apoplexie séreuse.

Bref, on avait fait à M. Mathias des obsèques. Le tiers de la population l'avait accompagné à sa dernière demeure.

Or, la vérité, c'est que M. Mathias n'était pas mort. Deux heures après la cérémonie, on aurait pu avoir ceci, dans le sous-sol où la bière avait été descendue.

En somme, il se sentait très bien très confortable. La dose de narcotique qu'il avait absorbée, l'avait soigneusement mesurée, avait justement produit l'effet désiré.

De longue date M. Mathias avait pris toutes ses précautions. Le fond du caveau était machiné très intelligemment.

Car il est temps de dire pourquoi M. Mathias était là, à six pieds sous terre, de sa propre volonté.

Et il reviendrait, très vivant, en de ces nuits, et confondrait l'infidèle. Il s'était donné trois jours et pensait à tout cela, satisfait, en se re-couchant confortablement dans son cercueil.

LA MAISON ROUGE MAGASIN DE NOUVEAUTES DANS LE VASTE EDIFICE SISE AU COIN DES RUES DESPOSTES ET DE LA COURONNE

Vente à l'encan PAR F. ALF. ST-LAURENT

Jeu, 5 avril prochain Le sousigné a reçu instruction de M. Diémondé Cantin, notaire, qui abandonne cette branche de commerce, de vendre par encan,

JAMBON! JAMBON! POUR PAQUES Jambon frais fumé, Fromage, Oeufs frais, Beurre salé, Saindoux, Tabac en feuille, Sucre d'Erable, Lard salé en quarts et aussi plumes de volailles.

OCTAVE JACQUES 7, MARCHE FINLAY SOCIETE BIENVEILLANTE ST-ROCH

F. ALF. ST-LAURENT Encanteur et Courtier Seul fabricant de la Peinture Elastique à l'épreuve du feu et de l'eau

AVIS tux personnes qui désirent faire encan au printemps

Carrier, Delisle & Brunet AVOCATS No 23, RUE SAINT-JOSEPH

SOUSSIONS Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'ordre: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues aux bureaux du commissaire, jusqu'au 27 de mars prochain, à midi, pour l'exécution des ouvrages de construction requis dans la construction d'un édifice destiné à agrandir le Palais de Justice fédéral.

AVIS est par le présent donné que la propriété appartenant au gouvernement de la province de Québec et formant le bloc compris entre la Place Jacques Cartier, la rue Notre-Dame, la rue Saint-Claude et la rue LeFoyer, plus quatre lots situés au sud de la rue LeFoyer, à Montréal, en tout vingt et un lots de terrain, sera vendue, par lots séparés et l'enchère, le premier jour du mois de mai prochain (1888), à dix heures du matin, au bureau du Shérif de Montréal. Le plan des terrains, avec un devis indiquant le chiffre de la mise à prix pour chaque lot, est visible tous les jours, au bureau du Shérif, aux heures ordinaires.

SOURCE DIVINA EAU MINERALE Ferrugineuse, Bromo, Iodurée L'EAU MINERALE "DIVINA" est principalement recommandée contre les affections suivantes: Rhéumatisme, Vertiges, Migraine, Épilepsie, Épilepsie, Dyspepsie, Indigestion, Engorgement du foie, Gravel, Calculs vésicaux et affections de reins en général.

Table with 3 columns: Substance, Grammes, Par litre. Includes Chlorure de Sodium, Bromure, Iodure, Bicarbonate de Magnésie, etc.

J. T. LEMYRE, AGENT GENERAL, 17 rue St-Jacques, 54 DU PALAIS, QUEBEC. BLE DE SEMENCE reçu directement de MANITOBA Variété la plus productive

AUGUSTE DUPUIS, VILLAGE DES AULNAIES, Comté de l'Islet, P. Q. Catalogue d'arbres fruitiers et d'ornement envoyés gratis sur demande.

DEMENAGEMENT LES SOUS-SIGNÉS ont transporté leur établissement des Nos 98 et 100 RUE ST-PAUL, à la bâtisse de la manufacture DES PARDESSUS EN CAOUTCHOUC No 124, RUE ST-PAUL, -ET COIN DE LA- RUE SAINT-THOMAS. J. & W. REID.

Nouvel Etablissement J. A. BARRAS, 355, RUE ST-JOSEPH

BUREAU DE PO Burlington, V. T. A la Cie d'Eau St-Léon, Messieurs! Vous me demandez de vous dire ce que je connais de l'Eau St-Léon. J'ai le plaisir de vous l'indiquer, et je suis heureux de vous dire que j'ai toujours été satisfait de sa pureté et de sa fraîcheur.

Recompense Magnifique OFFERTE A TOUT LE MONDE LE 31 MARS, Veille de Pâques au No 215, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH (VIS-A-VIS LE COUVERT)

MYRAND & POULIOT qui feront l'ouverture solennelle de leur établissement. Le prix des marchandises est d'une modicité telle, qu'il constitue un véritable cadeau.

MAISON PENSION FRECHET 38-40 RUE ST-LOUIS Vis-à-vis l'Académie de Musique, Québec. CETTE MAISON se recommande au public par sa proximité du centre des affaires, aussi bien que par sa bonne tenue et l'excellence de sa table.

L. FRECHET, GERANT Traverse de Québec et Levis QUEBEC LEVIS POUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL A.M. P.M. 7.30 Malle pour Halifax, train d'après midi à 10 heures pour la Rivière du Loup.

POUR LE QUEBEC-CENTRAL P. M. A. M. 11.30 Train Mix St-Joseph P. M. 8.30

Traverse du Grand-Tronc Québec Québec-Sud LE 30 JANVIER 1888 Le train traversera l'Assembla.—La glace et les circonstances le permettent.

ROBITAILLE & PICHÉ IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIES Maison fondée en 1820 ACH. PICHÉ (Successeur)

JE VIENS DE RECEVOIR A L'OCCASION DES FETES LE 31 MARS TIMINT de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et organes de chapelles et de salons

PIANOS HAZELTON KNABE FISCHER DOMINION Et les Orgues Harmoniums "DOMINION" Tous instruments de choix de nouveaux styles uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs.

L. E. N. PRATTE, Seul agent pour la Province de Québec 167 (RUE) NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676 MARBRERIE DE STE-FOYE Monuments, Epitaphes et Poteaux en marbre, en granit et en pierre

A. E. Bolduc, MARBRIER, Chemin Ste-Fé POUR LES FETES Les Boissons par excellence pour les fêtes Célèbres Bière et Porter Labatt de London. Les plus hautes autorités médicales du Canada en recommandent l'usage comme étant un breuvage des plus fortifiants et favorables à la santé, comme stimulant et tonique

N. Y. MONTREUIL, SEUL AGENT A QUEBEC 179, RUE ST-PAUL QUEBEC. GRANDE OUVERTURE SAMEDI, LE 31 MARS Du magnifique magasin de nouveautés de EUGENE ROY AU NUMERO 332 RUE S. JEAN (BATISSE HETRINGTON)

UN PUBLIC a venir juger du bon marché et de la grande variété du fond de commerce qui y sera exhibé. POLITESSE ET COURTOISIE Notre motto: POUR TOUS

EUGENE ROY NUMERO 332 RUE SAINT-JEAN (BLOC HETRINGTON) CIDRE DE POMMES A YANT JUSTEMENT RECU D'ONTARIO MON stock d'hiver de CIDRE DE POMMES BOUX ET PURIFIE

Hotel a vendre ou louer La partie centrale du florissant village d'Archeville, paroisse de St-Romuald, sur le bord du lac St-Jacques, à quelques minutes de marche du quai de la gare, hôtel occupé par plusieurs années par M. LAROCHE. Il y a parterre et grande cour. En été, le bâtiment fait six voyages par jour à Québec.

Vertical text on the far right edge of the page, including "L'ADMINISTRATEUR" and other small notices.

NOUVELLES

EMOUVANT SAUVETAGE

Mercredi l'après-midi, une personne qui se trouvait sur les Ramparts, a vu tout-à-coup un grand morceau de glace se détacher du pont de l'île d'Orléans et partir à la dérive en emportant un équipage et ceux que la voiture renfermait. Un instant après, plusieurs embarcations se sont détachées des rivages de l'île et ont effectué le sauvetage des malheureux.

CHAPEAUX

Les chapeaux en feutre et en soie exhibés dans les splendides vitrines du magasin Laliberté sur la rue St-Joseph sont les plus élégants. Cette maison est la seule à Québec qui fabrique sur commande ces superbes chapeaux en Drap ou en Feutre appelés "Pullovers" et pour lesquels une médaille en or lui a été décernée à la dernière exposition provinciale.

DERNIERES IMPORTATIONS

Via Intercolonial—J. B. Leclerc, 1 caisse; G. R. Renfrew, 2 ballots, 1 caisse; J. Amyot et frères, 4 caisses, 1 ballot; W. McLimont, 2 caisses; G. R. Renfrew, 1 caisse; Glover, Fry et Cie, 1 ballot; Gauvreau, Pelletier et Cie, 1 caisse; J. Hamel, 1 do; Chic Hardware Co., 1 pièce; J. Amyot et frères, 7 caisses; Langlois, Paradis et Cie, 10 sacs; N. Turcotte, 10 sacs; Colonial Forest, 250 obus vides, effets militaires, etc.; à ordre, 90 ballots de chanvre; à ordre, 74 do; Whitehead et Turner, 50 caisses de sardines, 42 demi-caisses de thé; Rév. Frère Dupont, 3 pièces de vin; Mles Boxer, 2 caisses de vin; à ordre, 86 ballots de chanvre; J. Amyot et frères, 18 caisses; Chic Hardware Co., 5 caisses, 1 pièce; Thibaudau et frères, 1 caisse; Glover, Fry et Cie, 6 caisses; J. Amyot et frères, 1 caisse, 36 pièces de soie; Simons & Foulds, 3 caisses; H. H. Sewell, 1 boîte; Québec Worsted Co., 1 colis; J. Amyot et frères, 1 do; W. McLimont et fils, 2 caisses, 1 do; J. Amyot et frères, 1 do; Gauvreau, Pelletier et Cie, 2 caisses; Edson Fitch et Cie, 1 caisse.

Via Express—J. B. Bédard, 1 paquet; Chic Hardware Co., 1 do; A. Gravel, 1 do; O. Fréchette, 1 boîte; E. Giroux, 1 paquet; D. M. McManamy, 2 mannes; W. H. Polly et fils, 2 ballots; Fisher et Blouin, 1 paquet; Ryan et Cie, 1 boîte; A. Paterson, 1 paquet; G. E. Robitaille, 1 do; M. T. Hunt, 1 boîte; P. Synott, 1 do.

SIGC

La St Léon Water Co a vaincu une fausseté et trompe le public lorsqu'elle dit que l'eau St Léon est la reine des eaux minérales.

Il n'y a que l'eau minérale Dina qui puisse prendre ce titre, car ceux qui l'exploitent offrent \$100 comme paiement d'un défi à toute compagnie qui vend une eau minérale dont l'analyse donnera autant de satisfaction au public que celle de l'eau minérale Dina. Ce qui contribue à la rendre supérieure à l'Eau St Léon, c'est qu'on y a trouvé une grande quantité de Bromure, de Sodium et de Fer.

J. E. LEMVRE, propriétaire.

J. F. LEMVRE, agent général, 54, côté du Palais, Québec.

L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE

L'enlèvement de la neige n'est point une œuvre en soi. Il faut que ceux qui l'exploitent offrent \$100 comme paiement d'un défi à toute compagnie qui vend une eau minérale dont l'analyse donnera autant de satisfaction au public que celle de l'eau minérale Dina.

Un de nos confrères assure, d'un autre côté, que sur le chemin de fer Intercolonial, on a déboursé \$220,000, pour le même objet.

TRISTE ACCIDENT

Un bien triste accident est arrivé le 24 mars à l'Église Coudres. Un jeune homme travaillait seul dans un moulin à farine lorsqu'un matin quelqu'un entra dans le moulin, et trouva le pauvre malheureux dans la trémie de son moulin la tête écrasée et sans vie. Le coroner a tenu une enquête sur le cadavre, et le verdict a été "mort accidentelle" causée par la roue tournante du moulin.

GRANDE ATTRACTION

L'événement le plus important de la saison pour la ville, et le faubourg St Jean en particulier, sera certainement la grande et belle exposition du stock de nouveautés de M. Eugène Roy qui a lieu aujourd'hui samedi, dans le spacieux et splendide magasin du bloc Hothrington, 332 rue St Jean.

Le public est respectueusement prié de ne pas trop se hâter de faire ses achats avant qu'il lui soit donné de pouvoir visiter cette grande exposition des plus hautes nouveautés des marchés américains et européens.

NOUS ATTIRONS TOUTE VOTRE ATTENTION SUR CE QUI SUIT

Nous commençons aujourd'hui l'exposition et la vente de nos indiennes à Robes patrons nouveaux. Nous ne craignons pas d'affirmer que nous sommes les seuls qui avons un choix aussi varié de patrons et de qualités. Le département des étoffes à Robes, Cachemires, Beiges et tout ce qui concerne la toilette des dames est au complet. Les chapeaux de paille les plus nouveaux sont en stock. Les tweeds à pardessus pour dames et messieurs n'ont pas été oubliés. Et pour les prix, il suffit de dire que c'est à la maison populaire chez Blais, et Emond, pour savoir que c'est à bon marché. Ce ne serait pas être une mauvaise idée de demander à voir nos satisfaisantes boutiques et nos Cachemires noirs et de couleurs.

Il ne faut pas oublier non plus que c'est la seule maison où vous trouverez les rubans en job. Nous venons de recevoir un lot de 1300 pièces dans toutes les largeurs et couleurs nouvelles. Quant à nos Tapis, Prêlats, Pells en cuivre et en bois, ainsi que nos couettes en fer, notre renommée est maintenant faite.

SPECIALITE

Marchandises noires

Cachemires noirs
Cachemires tout laine noirs
Drap Henrietta noir
Drap Henrietta soie noir
Drap Batavia noir
Drap Gros fini noir

Etoffe rayée noire
Etoffe barree en satin noir
Etoffe Ottoman noir

Etoffe soleil noire
Nunn's veiling noir
Mousseline française noir

Grenadine noire
Grenadine soie noire
Grenadine satin noir

Merinos français noir
Grenadine perlée noir
Velours fleur noir

Crepe anglais
Crepe Courtand
Crepe 6/4 large
Noir français pour voile

Trepanier et Cie.

Ouvrage de Fantaisie

Grande variété de prix et de couleurs
suivantes, dans les satins pour ouvrages
de fantaisie et aussi pour garniture.

COULEURS

BLANC, CREME, CARDINAL, GRENAT, ROSE, VIEIL OR, CIEL, TERRACOTA, BRUN, ORANGE, GOBELIN.

Tous ces satins sont marqués à des prix réduits.

Trepanier et Cie.

RUBANS

Grande variété de rubans de toutes les largeurs, qualités et couleurs pour garnir, à l'usage de robes, chapeaux, ouvrages de fantaisie, ceintures, etc., etc., des couleurs suivantes :

ACIER, ARGENT, GOBELIN, HELIOTROPE, CARDINAL, GRENAT, ROSE, CIEL, TERRACOTA, VIEIL OR, BRUN, ORANGE, SAUMON, ETC.

Dans les fins suivants : Ottoman, soie cordée, soie unie, gaz, grenadine, satin, patrons barres, carreaux, nuance unie, etc., etc.

Le plus grand assortiment de rubans qui ait jamais été exposé dans cette ville, le tout marqué à des prix raisonnables.

TREPANIER & CIE

28, rue de la Fabrique, 28
QUEBEC

LOTERIE NATIONALE

DE COLONISATION
Sous le patronage de M. LE CURE A. LABELLY
CLASSE D

Tirage, le troisième Mercredi de chaque mois.
Le onzième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI
18 AVRIL 1888
A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS
\$60 000
Première Serie

Valeur des lots..... \$50,000.00
Gros lot, un immeuble..... 5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble..... de \$5,000 \$5,000
1 Immeuble..... de 2,000 2,000
10 Terrains à Montréal..... de 500 5,000
16 Aménagements..... de 250 4,000
50 do..... de 100 5,000
100 Montres d'or..... de 50 5,000
1,000 Montres d'argent..... de 5 5,000
1,500 Montres d'argent..... de 10 15,000

2117 Lots valant \$50,000
\$1.00 LE BILLET

Deuxième Serie

Valeur des lots..... \$10,000
Gros lot, un immeuble ac..... 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble..... de \$1,000 \$1,000
100 Chaînes d'or..... de 50 4,900
1000 Services de toilette..... de 5 5,000

1114 Lots valant \$10,000
25 Cts le Billet

LE SECRÉTAIRE,
S. B. LEFEBVRE

BUREAU :
19, rue St-Jacques,
MONTREAL

VICTOR MARIE,

Agent pour la vente des Billes à Quatre et à cinq faces de billard, par lettre. (Vin être adressées, No 83, rue d'Alouville.)

ENCORE !!!

Oui; encore le SYNDICAT DE QUEBEC qui ouvre le commerce de la saison d'été au printemps à St-Roch

No 207, Rue ST-JOSEPH

1000 JERSEYS vendus en huit jours. Encore 700 à vendre, balance du grand Job vendu à sacrifice. Sans compter un assortiment complet dans les lignes régulières à être vendus sans réserve, au prix du gros.

Nos remerciements aux nombreuses pratiques qui nous accordent leur patronage.

MARCHANDISES NOUVELLES

arrivant tous les jours achetées à des conditions exceptionnelles.
500 pièces de Tweed Canadiens, Anglais et Ecosais.

Specialités pour Ulsters de Dames

300 pièces d'indiennes; 40 pièces de serges, pour habits et pardessus de printemps, étoffes à Robes en quantités, variant de couleurs et de prix; pour tous les goûts et toutes les bourses.

CHAPEAUX DAMES ET MESSIEURS

Importés d'Europe. Nous défions la compétition.

Comme d'habitude nous nous contentons de petits profits pour nous assurer un grand débit.

Une visite sans retard pour profiter du premier choix.

SYNDICAT DE QUEBEC

—207—
RUE SAINT-JOSEPH
ST-ROCH.

Le buste de Son Eminence Cardinal Taschereau

Ouvre de M. FRED. A. T. DUNBAR artiste sculpteur, est en vente à Québec

SLUJEMENT CHEZ BERNARD & ALLAIRE

A qui toutes commandes doivent être adressées

PIANOS DE 1ere QUALITE PATRONISE PAR Majeste la Reine d'Angleterre

PAR Sir Charles Tupper et autres dignitaires Anglais et Canadiens Choisi par SAMAJESTE par ARTHUR SULLIVAN

—ET LE— DR. STAINER Organiste de la Cathédrale Saint-Paul, Londres.

"O Newcombe & Co R. S. Williams & Son"

HARMONIUMS "W. DOHERTY & Co THOMAS & Co" SEULE AGENCE A QUEBEC

BERNARD & ALLAIRE 77-79, Rue St-Jean QUEBEC.

CHEMIN DE FER DE

Quebec Lac St-Jean

Ouverture de la ligne jusqu'au Lac St-Jean

Le samedi LUNDI, 9 JANVIER 1888, les trains partiront de la station du Pacifique Québec et y arriveront comme suit, excepté les dimanches :

ALLANT AU NORD
6.35 a. m. Express direct pour la station de Québec au Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi, y arrivant à 5.55 p. m.

6.35 a. m. Train Mixte pour la Rivière-à-Pierre, le Lundi, Mercredi et Vendredi y arrivant à 11.30 a. m.

4.00 p. m. Express local, tous les jours, y compris St-Raymond y arrivant à 6.30 p. m.

ALLANT AU SUD
6.15 a. m. Express local, tous les jours de Raymond pour Québec, arrivant à 8 a. m.

8.40 a. m. Express direct, de D. Qué. mardi mercredi et vendredi pour Québec y arrivant à 9.20 p. m.

1.10 p. m. Train Mixte de la Rivière-à-Pierre, mardi, jeudi et samedi pour Québec y arrivant à 6.10.

L'Express local fait directement à St-Jean au bois avec les omnibus allant au village indien; Lorette et à la station de Valcartier avec Poudon pour le village de Valcartier et à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. L'Express direct et le train mixte font directement à la Rivière-à-Pierre, avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame-de-Ascension. Le fret pour les différents points des districts du Lac St-Jean et Saguenay sera enregistré à la Gare du Palais, jusqu'à h. p. m. les Lundi, mercredi et vendredi.

Un omnibus, faisant le raccordement avec les trains, part de la Pointe aux-Trembles, Lac St-Jean, tous les lundis, mercredis et vendredis matins, arrivant à Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi les dimanches, mercredis et vendredis matins. La Compagnie ayant toute disposition de prendre le droit de pêche des lacs Émond et Kiskiké, les voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en s'adressant au Bureau de la compagnie.

Pour information au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret s'adresser à ALEX. ANDRÉ HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec

Billets d'aller par R. M. Stokking, en face de l'hôtel St. Louis et par tous les sous-agents.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière-à-Pierre dont les tarifs valent jusqu'à mardi suivant.

J. C. SCOTT, No. 4, Ant

Avis au Clergé et au Public

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Co., de Québec, ont les seuls droits autorisés pour la vente de mes Vins de France, (vin de Bordeaux, Port et vins divers). Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling, évêque de Peterborough d'Ontario.

M. ARTHUR TOUSSAINT & Co., seuls ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés.

Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyse du gouvernement et par le révérend M. Paquet, professeur de chimie à l'Université Laval.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich On

Tout vin offert au vente ne portant pas l'étiquette et un bon chon brûlé, de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente, c. z. tous les épiciers de première classe.

Ce vin acheté en bouteille ou au gallon doit être ouvert le jour même dans les 24 heures que le fit est ouvert comme cela ou autres un excellent vin, autrement perdrait sa valeur.

J'ai analysé, POUR M. A. TOUSSAINT & Co les vins de France et de vin de Port (rouge) qu'ils ont fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool dans ces deux vins est 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

Révérend P. J. AUBERT, Prof. de Chimie à l'Université-Laval.

Québec, octobre 1888.

A. TOUSSAINT & Cie

Marchands de Vin

No 111, RUE ST-PIERRE

On demande un bon PHOTOGRAPHE de plusieurs années d'expérience. S'adresser par lettre à CHS T. DESARDINS, Photographie, SOREL P. Q.

AVIS

Une demande sera faite à la législature de la province de Québec à sa prochaine session par LOUIS ARTHUR ZOTIQUE FOULIOT pour obtenir la possession d'un bill autorisant le dit L. A. Z. FOULIOT à vendre et aliéner les immeubles suivants, savoir : les numéros 248 et 250 du cadastre officiel pour la paroisse de l'Islet et le numéro 258 du cadastre officiel pour la paroisse de St-Eugène en la comté de Hants, lesquels immeubles il possède comme propriétaire de son plein droit et en vertu d'une donation à lui faite par Batholomew Foullet le 24 juin 1867.

CHS. EDUARD DORION, Proc. du liquidant Québec, 24 mars 1888. 55 m-1 m-8

A Vendre

UNE MAGNIFIQUE TERRE

située à ST-HENRI DE LEVIS, à quatre arpents de l'église formant 100 arpents de terre en culture et abouant à celle-ci une bonne

TERRE A BOIS

AVEC SCIERIE. Deux maisons bien situées sont construites sur le grand chemin, avec garage, hangars, journal, glacière, etc. L'eau est servie par l'aqueduc dans toutes les habitations.

Le tout en parfait état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à JOSEPH CHANDONNET

17 mars—2 mars— PIGOT

AVIS

53, Rue de la Couronne

FERMETURE A BONNE HEURE

VIN DE VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée chronique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences, etc. En un mot, tous ces états de Langueur, d'Amalgréissement, d'Épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés. — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourdon, 14, LYON. Dépôtaires à Québec : D. Ed. MORIN & Co, 114, rue Saint-Jean.

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Étranger

La VELOUTINE

Endre à l'Ét. spéciale
PRÉPARÉ AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
8, Rue de la Paix, 8 - PARIS

Parfumerie - Oriza

L. LEGRAND, PARIS, rue Saint-Honoré, 207

ESS ORIZA SOLIDIFIÉE

PARFUMS CONCRETS
INVENTION SCIENTIFIQUE D'ALVETIER EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Les Parfums solides de l'Ess-Oriza, préparés par un procédé nouveau, possèdent un degré de concentration et de suavité jusqu'alors inconnu. Ils sont renfermés, sous forme de Crayons ou Pastilles, dans des petits flacons ou cassolettes de tous genres qui sont très faciles à porter. Ces Crayons-Parfums ne s'évaporent pas et on peut les remplacer, dans leurs étuis, quand ils sont usés. — Ils ont l'immense avantage d'imprimer de leur odeur, sans les mouiller ni les détériorer, les objets soumis à leur contact.

IL SUFFIT DE FROTTER LÉGÈREMENT POUR PARFUMER INSTANTANÉMENT

LA PEAU LA BARBE MOUCHOIRS DENTELLES ÉTOFFES GANTS FLEURS ARTIFICIELLES

et tous les Objets de Lingerie, de Papeterie, etc., etc. DÉPÔTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES PARFUMERIES DU MONDE. Le Catalogue des Parfums, avec les prix, est envoyé FRANCO sur demande.

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris

QUINQUIN LABARRAQUE

Le VIN est la Tonique par excellence, fortifie les épuisés par la maladie ou les excès.

Autorisé par Arrêt ministériel

QUINQUIN LABARRAQUE

Le VIN fortifie les Estomacs délicats, augmente l'appétit, facilite la digestion.

Médailles d'Or Expositions de Paris Sydney Melbourne

QUINQUIN LABARRAQUE

Le VIN agit merveilleusement contre l'Anémie, la Chlorose, les Pertes blanches.

FABRIQUÉ PAR M. L. FRÈRE, 19, r. Jacob, PARIS

RECOUVERTE PLUS d'ASTHME

POUDRE CLERY — Se vend partout.

POUR ECONOMISER

IL FAUT PROFITER DES Grandes Reductions QUI VIENNENT DE SE FAIRE CHEZ

F. X. LEPAGE & Cie

Marchands-Importateurs

53, Rue de la Couronne

Les réductions sont faites sur toutes les marchandises depuis le 25/2 à 40. Nous offrons à une réduction énorme les articles suivants qui ne sont qu'un faible aperçu des avantages que les acheteurs trouveront.

Un grand lot de Gants de fil valant \$1.00 réduits à 25c.

150 Dcs Bas de laine vendus à moitié prix.

Un grand lot de Mitaine en fil pour Dames, vendus seulement à 25c.

Toules à Naples de couleur 1/2 en mont-ant.

Étoiles à l'hoies (bonne quantité) de 25 et 30 cents, réduites à 15c seulement.

200 pièces de Tweeds assortis de prix et qualité, pour une immense réduction.

Serges Nègres et Couleurs, Étoffes à Manteaux (Job sans précédent).

Flanelle grise et Couleur (25% de réduction).

Caris et Gilets en TOILE LAINES pour 45c seule ment.

Spécialité : Articles de l'Ét. vendus aux mêmes conditions. La vente est commencée. A tous ceux qui veulent combler leurs armoires, nous les conseillons de venir nous voir au

LE MICROBE

Blennorrhagie est détruit radicalement par l'emploi de l'Injection Cadet

DÉPÔT GÉNÉRAL : PARIS, Boulevard Denain, 7

Lire la NOTICE qui entoure chaque Flacon d'Injection Cadet

Dépôt général à Québec : D'Ed. MORIN & Co.

PHOSPHATINE

ALIMENTATION RATIONNELLE ENFANTS

La Phosphatine Fatières facilite la digestion, assure la bonne formation des os, prévient et combat les défauts de croissance.

PARIS, 6, AVENUE DE LA GAZETTE, 6, PARIS

Dépôtaires à Québec : D'Ed. MORIN & Co.

LA COMPAGNIE

Chinie de Quincaille

(LIMITÉES)

Ancienne maison BEAUDET & CHINIC. INCORPORÉ PAR LETTRES-PATENTES.

MAISON METHIOT

aptes. Au couper, ils recarent une pinte et demie de thé, de la viande et du pain.

On s'imagine les idées du fameux policier, en se revêtant de l'habit infamant.

Comme il y a aucune vacance dans le département de la caisse, Fahey travaillera pour le moment avec les charpentiers.

Il paraît que les forçats ont suivi le procès avec beaucoup d'intérêt.

On parle beaucoup dans certains cercles d'un jeune homme qui, dit-on, a été condamné à 14 années de pénitence.

L'ELECTION DE L'ASSOMPTION

C'est demain qu'aura lieu le scrutin dans le comté de l'Assomption pour l'élection d'un député aux Communes.

Table with 2 columns: Candidate Name and Votes. Includes names like Laurentides, St Lin, etc.

Majorité pour Gauthier. La lutte se fait de nouveau entre les mêmes candidats.

LETRE DE NEW-YORK

New-York le 26 mars 1888. M. l'abbé Casgrain et les frères de l'abbé de Lévis.

J'ai lu avec le plus vif intérêt la lettre de M. Drolet, publiée récemment dans l'Electeur.

Cette lettre a donné lieu ici à M. l'abbé Casgrain de faire une rectification importante qui ajoute encore aux détails exprimés par M. Drolet.

M. Casgrain, qui a déjà tant fait pour son pays, a encore une fois bien et dûment mérité de sa patrie.

Gabriel Damont a l'intention de se rendre au Canada dans une quinzaine de jours.

Vous pouvez vous attendre à des révélations autrement importantes. Il dira des choses assez désagréables pour certaines personnes.

fiement latent disparut complètement et les méfaits se trouvèrent seuls, sans chef, sans pays, sans une pierre pour reposer leur tête.

Dunont déclare qu'il dira la vérité dans toute sa nudité et vous serez étonnés. On l'a, en certains quartiers, dissuadé de mettre ses projets à exécution.

Le correspondant du Herald à Washington rapporte dans les termes suivants le résumé d'une longue conversation.

Le gouvernement conservateur, a dit M. Smith, qui a pour appoint un fort contingent de partisans soumis.

Après un peu d'hésitation, le parti libéral s'est lancé dans cette question, emporté qu'il était par la force du mouvement.

Le gouvernement du Canada, qui a à sa tête sir John A. Macdonald et sir Charles Tupper, s'appuie sur le parti clérical de Québec.

Le clergé de Québec s'oppose généralement à de nouveaux liens avec les Etats-Unis.

Je crois vous avoir fait connaître l'opinion bien arrêtée d'un haut dignitaire ecclésiastique sur cette matière.

La monarchie et la république sont également bien vus aux yeux du Souverain Pontife.

Le révérend M. Cook s'exprime hier en parlant de l'église catholique: "Je veux parler en toute franchise du mal incalculable que fait l'église catholique à la cause de l'éducation."

Si j'en juge par ce que je vois tous les jours à New-York, je vous assure que les catholiques ont leur mot à dire aux Etats-Unis.

L'hon. M. Chauveau, shérif à Montréal, est à Québec depuis samedi.

REVUE DES TRIBUNAUX CIVILS

COUR DE REVISION

Voici la liste des jugements rendus par la Cour Supérieure siégeant en revision samedi, le 31 mars dernier.

Le défendeur, comme percepteur du Revenu, a fait saisir chez le demandeur, en vertu des sections 9 et 13 du ch. 3 du Statut de Québec 50 V. A.

Le demandeur avait vendu une propriété au défendeur qui devait payer une partie du prix seulement après la mort de la mère du demandeur.

Le demandeur possédait une propriété qu'il voulait faire assurer avant son départ pour les Etats-Unis.

Le défendeur refuse de payer le montant de l'assurance parce que la police contenait une clause que la maison devait être habitée et que le nommé Smith n'était pas son agent.

Le défendeur a été engagé comme instituteur par les défendeurs. Avant les deux mois précédant la fin de son engagement.

Le défendeur a été engagé comme instituteur par les défendeurs. Avant les deux mois précédant la fin de son engagement.

Le défendeur a été engagé comme instituteur par les défendeurs. Avant les deux mois précédant la fin de son engagement.

Le défendeur a été engagé comme instituteur par les défendeurs. Avant les deux mois précédant la fin de son engagement.

Le défendeur a été engagé comme instituteur par les défendeurs. Avant les deux mois précédant la fin de son engagement.

Le défendeur a été engagé comme instituteur par les défendeurs. Avant les deux mois précédant la fin de son engagement.

LA FETE DE PAQUES

La pieuse tradition s'est continuée cette année: la solennité de Pâques a été exceptionnellement brillante.

Un chœur composé d'élèves du petit séminaire a chanté la messe dite brève de Gounod.

Son Eminence le cardinal célébrait, accompagné de M. l'abbé Hamel, comme prêtre assistant et de MM. les abbés Paradis et Vaillancourt.

M. l'abbé Gagnon, assistant secrétaire de Son Eminence, remplissait sa charge ordinaire: celle de maître des cérémonies.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

La messe a été célébrée par le révérend M. Dugal, du diocèse de Chatham.

M. l'abbé Rouleau, de l'École Normale a fait le sermon.

Messe de Pâques de Fauconnier, les chœurs par l'Union Musicale, les solistes par Mlle M. Moisan et M. Th. Normandin.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

LA CONGREGATION DE ST ROCH

Comme toujours, grâce à l'énergie dont fait preuve M. Dessane, la fête de Pâques a été célébrée avec éclat.

Un chœur composé d'élèves du petit séminaire a chanté la messe dite brève de Gounod.

Son Eminence le cardinal célébrait, accompagné de M. l'abbé Hamel, comme prêtre assistant et de MM. les abbés Paradis et Vaillancourt.

M. l'abbé Gagnon, assistant secrétaire de Son Eminence, remplissait sa charge ordinaire: celle de maître des cérémonies.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

La messe a été célébrée par le révérend M. Dugal, du diocèse de Chatham.

M. l'abbé Rouleau, de l'École Normale a fait le sermon.

Messe de Pâques de Fauconnier, les chœurs par l'Union Musicale, les solistes par Mlle M. Moisan et M. Th. Normandin.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

M. l'abbé Gagnon a prononcé le sermon avec l'éloquence qu'on lui connaît.

ET ESPACE EST RESERVE

Par OCT. LEMIEUX & CIE, MARDI, LE 3 AVRIL.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

Notre magasin de meubles, tapis, etc. est situé à la résidence de ARSENE PICHÉ.

CORRESPONDANCE

M. le Rédacteur, M. Foley, et ses amis qui parcourent le quartier St-Pierre dans le moment afin d'obtenir des signatures en sa faveur.

M. le Rédacteur, M. Foley, et ses amis qui parcourent le quartier St-Pierre dans le moment afin d'obtenir des signatures en sa faveur.

NOUVELLES DU JOUR

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS.—A partir des annonces de décès, de mariages et de naissances seront strictement payables d'avance.

AVIS PUBLIC

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

ELECTIONS MUNICIPALES

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

M. Miller nous adresse la lettre suivante: Monsieur.—Pour mettre fin aux différents rapports publiés dans la presse au sujet de ma candidature pour les élections municipales.

AVIS PUBLIC

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

CANADA: Province de Québec, Cour Supérieure.

DECES

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.

Décédé à Ste Anne de la Pocatière, le 28 mars, M. Gao. Bois, âgé de 29 ans, fils de Etienne Bois, cultivateur.